

Livret de parcours inclusif

Accès aux familles

Pour qui ?



Pour les élèves qui ont besoin d'adaptations pédagogiques ponctuelles en attendant la mise en place d'un accompagnement.

Pour tous les élèves qui ont des difficultés d'apprentissages passagères ou durables bénéficiant :

- ⇒ PPRE : programme personnalisé de réussite éducative
- ⇒ PAP : plan d'accompagnement personnalisé
- ⇒ PPS : projet personnalisé de scolarisation
- ⇒ PAI : projet d'accueil individualisé (en cours d'installation)

Pourquoi?

- ⇒ Améliorer la communication et le partage d'informations entre tous les acteurs impliqués dans la scolarité de l'élève
- ⇒ Faciliter la mise en place des adaptations et aménagements pour soutenir les apprentissages

Quand?

De la maternelle au lycée

Comment se connecter?

Sur invitation et après information par :

- Directeur d'école
- Principal du collège
- Proviseur du lycée

**Sur le site Educonnect
en utilisant les identifiants**

